**Zeitschrift:** Bulletin romand d'entomologie

Herausgeber: Société vaudoise d'entomologie ; Société entomologique de Genève

**Band:** 3 (1985)

Heft: 2

**Artikel:** Erebia Christi : un papillon protégé en Valais

Autor: Geiger, W.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-986260

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN ROMAND D'ENTOMOLOGIE, 3 : 145 (1985)

## EREBIA CHRISTI, UN PAPILLON PROTEGE EN VALAIS

Par un arrêté du 3.7.85, le Conseil d'Etat du Valais a interdit la capture des papillons dans le Laquintal, vallée du versant sud du Simplon. Cette décision a été prise dans le but de protéger <u>Erebia christi</u> (Lep. Satyridae), endémique ne volant qu'au sud du Simplon.

Il est très important de conserver de telles espèces, non seulement à cause de leur rareté, mais surtout parce que l'étude de ces types particuliers de distribution permet de reconstruire quelques fragments de l'histoire de notre faune.

Conserver une espèce signifie en général conserver le milieu où elle vit; ce serait en effet un non-sens d'en interdire la capture si par la suite on détruit ses bases vitales. Le cas de <u>christi</u> est particulier : la plus grave menace pesant sur cette espèce n'était pas le bouleversement de son habitat, mais une pression de chasse excessive. Toute espèce rare a une valeur accrue aux yeux de certaines personnes qui considèrent un insecte comme un timbre-poste. Cette catégorie de collectionneurs n'est heureusement pas la plus abondante; aujourd'hui, les entomologistes accordent en général plus d'importance à la connaissance de l'écologie et de la distribution des espèces, fournissant ainsi une contribution fondamentale à leur conservation.

Le danger d'une chasse excessive est cependant toujours latent : le Laquintal attire encore des dizaines de collectionneurs venant de l'Europe entière. L'arrêté de protection a donc sa raison d'être, d'autant plus qu'il n'exclut pas des recherches dûment fondées.

La protection légale contre la capture est une mesure d'exception, remplacée dans la conservation de la nature moderne par la protection des biotopes. Elle se justifie cependant parfaitement dans des cas particuliers, comme celui de Erebia christi.

W. GEIGER LSPN Wartenberstrasse 22

4020 BASEL